



Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Charente Maritime

42 D route de Rochefort – La Garrousserie – 17400 St Jean d'Angély

Téléphone : 05 46 33.80.07 – Mail : fdfr.17@mouvement-rural.org

Site : fdfr17.foyersruraux.org

Réseau social : reseaufoyersruraux17.fr

Pourquoi adhérer ?

Adhérer c'est un acte volontaire d'engagement. Cela signifie accepter et adhérer aux valeurs que défend l'association, et à ses règles de fonctionnement. C'est également un acte qui lie solidairement les membres d'une association ou d'un Mouvement entre eux.

Pour le cas des Foyers Ruraux, c'est soutenir une association locale et soutenir ses responsables bénévoles, dont le rôle est de maintenir et développer des liens entre habitants en milieu rural ou péri urbain, et de mettre en place des activités de proximité pour tous.

Les associations sont des acteurs locaux d'importance, qui contribuent à l'attractivité, au dynamisme des communes sur leur territoire, mais aussi au bien être des habitants, au bien vivre ensemble.

Les associations d'Education Populaire, tels que le sont les foyers ruraux, contribuent à l'émancipation des individus, à la citoyenneté, et ont pour objectifs principaux que chacun puisse trouver sa place dans la société, et y prendre part.

La cotisation formalise l'adhésion et constitue également une contribution **solidaire et financière** nécessaire au fonctionnement de la structure, et donc à la pérennisation de son projet associatif.

Pourquoi adhérer au Mouvement des Foyers Ruraux ?

Pour être et faire partie d'un réseau structuré :

Nos foyers ruraux en se fédérant sur notre département de Charente Maritime, ont décidé de se regrouper pour mutualiser leurs efforts, et faire en sorte que l'accès aux loisirs, à la culture, et/ou au sport, ne disparaisse pas complètement de nos territoires.

La coopération associative n'allant pas toujours de soi, la Fédération travaille quotidiennement aux échanges sur le terrain, notamment la rencontre entre foyers et entre habitants à travers diverses actions ouvertes à tous les adhérents : rencontres inter-foyers de tennis de table, soirées lecture « Paroles d'Automne », journée santé-bien être « La Grande Pause », journée rando-découverte « A petits pas », rencontre de secteurs inter-foyers...

Elle informe régulièrement les foyers du département des manifestations des autres foyers, souvent par mail.

Pour être reconnu en tant qu'acteur local et défendu :

« Ensemble on est plus fort », l'impact des associations aux yeux de certains de nos interlocuteurs, dépend souvent du nombre de leurs adhérents. Le Mouvement des Foyers Ruraux est reconnu publiquement pour son importance dans le domaine éducatif, social et son étendu au niveau national (plus de 150 000 adhérents en France).

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux 17 travaillent à la reconnaissance des foyers ruraux du département de Charente Maritime, de leurs responsables bénévoles et de leurs adhérents, tant en qualité d'habitant qu'en qualité de citoyen. Elle veille à ce que l'esprit de la « loi 1901 » soit préservé. Elle fait le lien entre les collectivités territoriales, les partenaires institutionnels, les foyers et les associations affiliées.

Pour être accompagné, formé et soutenu dans les actions, les projets et ses fonctions de dirigeants :

Chaque adhérent et chaque responsable de foyers peut à tout moment bénéficier de conseils, et d'appui de la part de la Fédération Départementale. Les administrateurs peuvent se déplacer pour vous rencontrer, et les salariés sont à votre disposition, soit par téléphone, soit sur RDV, pour vous apporter les renseignements et l'aide nécessaire à la gestion associative de votre structure : gouvernance, questions juridiques, gestion associative et financière, mise en place et développement de nouvelles activités, recherches documentaires, soutien aux demandes de subventions, médiation...

Nos agendas nous imposent parfois des choix, ne pas hésiter à fixer avec nous un RDV, pour un éventuel échange en direct. Nous sommes à votre écoute.

Les formations des bénévoles : dispensées par la Fédération, elles sont à destination des responsables bénévoles, qu'ils soient Président ou non, et de tout adhérent intéressé. Ces formations permettent de sentir moins seul et plus à l'aise dans sa fonction de dirigeant bénévole, et d'échanger ses pratiques et ses problématiques avec d'autres responsables associatifs. Elles contribuent ainsi au bon développement des foyers, à leur pérennisation dans le temps, et au renouvellement des équipes dirigeantes. Ces formations sont gratuites pour les adhérents des foyers ruraux. Elles peuvent être organisées sur site, en fonction de vos besoins et à votre demande.

Les avantages « directs » matériels et/ou économiques liés à l'adhésion à la FDFR 17 :

Premier avantage : le contrat d'assurance négocié par la Confédération Nationale des Foyers Ruraux permet aux associations de bénéficier de tarifs de groupes et de garanties beaucoup plus intéressants qu'un contrat négocié individuellement.

Deuxième avantage : des protocoles d'accord sont régulièrement négociés, au niveau national, par et pour les foyers ruraux et associations affiliées au Mouvement des Foyers Ruraux :

- 13 % d'abattement sur les déclarations SACEM/SACD (dans le cadre d'un accord national),
- agrément de l'Education Nationale, pour pouvoir intervenir auprès d'un public scolaire dans le cadre d'un projet d'Ecole,
- agrément service civique, pour accueillir des stagiaires volontaires âgés de 16 à 25 ans,
- immatriculation « tourisme », pour répondre aux dispositions de la loi 92-645 (1992),
- habilitation nationale de formation aux BAFA et BAFD (formation d'animateurs et de directeurs de Centre de Loisirs).

Troisième avantage : le soutien financier direct de la FDFR 17 pour l'action et la diffusion culturelle au sein des foyers ruraux :

- aide financière à hauteur de 155.00 euros pour l'intervention d'un professionnel en vue de l'amélioration d'une pratique artistique, culturelle ou sportive
- aide à la formation technique des encadrants bénévoles : à hauteur de 250 euros par formation

Quatrième avantage : le soutien financier de la FDFR 17 à l'adhésion des jeunes : 3 euros d'aide par adhésion « jeune de moins de 18 ans », inscrit pour la saison, sur Gestanet.

Cinquième avantage : les outils et supports d'aide à la gestion quotidienne de vos activités, de vos animations et de vos adhérents :

- la gestion en ligne des adhérents avec l'outil Gestanet en accès gratuit pour les foyers/associations
- des sites conçus pour les foyers ruraux, simples d'administration (site de démonstration : www.frdemo.fnfr.org), pour lequel un accompagnement de la FDFR17 est possible
- la possibilité de s'abonner à l'application BasiCompta pour la gestion de votre trésorerie, avec un accompagnement sur la prise en main de l'outil et sur le suivi financier de votre foyer/association
- la mise à disposition à titre gracieux de matériel et d'un véhicule de 8 places (sous conditions)
- le service de photocopies à tarifs préférentiels (photocopies noir et blanc, et couleurs, A3 et A4), sur demande
- l'aide à la conception de supports de communication pour vos affiches (travail de présentation)
- la mise à disposition d'un site web départementale avec une page dédiée à l'agenda des foyers ruraux de Charente maritime, des informations et des ressources (fdfr17.foyersruraux.org)
- des kits et des guides à télécharger pour vous faciliter la gestion quotidienne de votre foyer/association
- une malle « théâtre » : mise en place par l'Union Régionale des Foyers Ruraux de Poitou Charentes, avec prêt gratuit d'ouvrages pour les foyers ruraux adhérents (textes de théâtre, contes, poésie)